



Moitié des vacances

Par **Zouzou65**, le **18/04/2021** à **03:35**

Suite à jugement JAF de décembre 2020.

Le juge a statué moitié de vacances sans précision sur les horaires.

Sachant que je n'ai qu'un droit de visite WE impair et moitié des petites vacances.

Pour février et avril j'ai récupéré mon fils la deuxième semaine le samedi à 10h.

Mais maintenant sa mère veut le samedi à 18h ce qui me prive d'une journée supplémentaire et si on veut louer une semaine, du samedi au samedi ce n'est plus possible.

Puis-je demander au juge de préciser les horaires ?